

PREPARER LE RETOUR AU PAYS D'UN PRETRE FIDEI DONUM

PRECONISATIONS

Les préconisations écrites après discussion en Assemblée plénière des évêques de France, à Lourdes, en mars 2016 rappellent les étapes importantes pour aider un prêtre fidei donum à quitter le pays d'accueil et repartir dans son pays.

Echange entre les deux évêques

à propos de la fin de la mission du prêtre FD et de son retour au pays

Relecture de l'accueil par le diocèse accueillant

Par l'évêque ou le vicaire général

Par la cellule d'accueil

Relecture par le prêtre FD lui-même

Entretien avec l'évêque accueillant ou son vicaire général

Où chacun peut échanger sur les points principaux de la relecture

Rencontre bilan avec ses proches collaborateurs

Le bilan d'expérience rédigé par le prêtre « pourrait servir de base pour une rencontre avec les prêtres et les laïcs avec lesquels il a collaboré »¹.

Témoignage devant la communauté

« Une invitation faite au prêtre fidei donum de témoigner avant son départ est fructueuse. »¹

Bilan de l'évêque accueillant à envoyer à l'évêque d'envoi

« L'évêque qui a accueilli doit aussi préparer un bilan du ministère exercé par le prêtre fidei donum à donner à son évêque, pour rendre grâce à Dieu et pour contribuer au discernement de sa future nomination. »¹

Rite d'envoi

« Le diocèse qui a accueilli un prêtre fidei donum manifestera sa gratitude au diocèse d'origine. Il est important que le départ soit marqué liturgiquement avec au moins un rite de bénédiction et d'envoi. On peut se reporter à la bénédiction de ceux qui partent annoncer l'Evangile du Livre des bénédictions (1998). La présence de l'évêque qui envoie à son tour est juste. Il serait bon qu'une certaine mémoire du passage du prêtre fidei donum demeure et que l'évêque prenne des nouvelles après le retour. »¹

¹ CEF, Documents épiscopat N°1/2 – 2017, « la Charge épiscopale à l'égard des prêtres venus d'ailleurs »